

La chronique de l'évêque Marius

Autor(en): **Santschi, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **76 (1968)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-57677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La chronique de l'évêque Marius

Le VI^e siècle marque en Occident la fin de la puissance impériale et l'établissement durable des royautes mérovingiennes. Il est aussi une époque de transition dans le domaine littéraire et particulièrement historiographique : d'une part les séries de fastes consulaires italiens, les continuations des grandes chroniques universelles de saint Jérôme et de Prosper d'Aquitaine, rédigées sous forme d'annales, prennent leurs racines dans l'historiographie romano-chrétienne. D'autre part, l'Histoire des Goths de Cassiodore, qui nous est conservée par le résumé de Jordanès, et l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, rédigées en forme de récits, sont les premières grandes histoires nationales produites par les sociétés barbares.

Le texte de Marius, qui se situe à la suite de la chronique de Prosper d'Aquitaine, fait partie de la première catégorie. Sans doute n'est-il qu'une continuation et n'embrasse-t-il qu'une période limitée dans le temps ; sans doute aussi s'est-on plu à souligner l'importance qu'il revêt sur le plan local, par la personnalité de son auteur et par les informations qu'il donne sur le royaume burgonde durant le VI^e siècle. Mais Marius n'est historien local que par accident : son propos est bien de continuer une histoire universelle ; par ses allusions aux destinées de l'Empire romain, il traite dans sa chronique de toute l'Europe civilisée d'alors et du bassin de la Méditerranée. Et c'est d'abord sur cette intention qu'il doit être jugé.

Qu'on ne s'attende pas, après les importants travaux publiés sur ce sujet durant la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle¹, à trouver ici beaucoup de choses nouvelles. Nous

¹ La bibliographie la plus complète est celle de Henri Leclercq, dans l'article *Marius d'Avenches* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par Fernand Cabrol et Henri Leclercq, t. X, 2^e partie, Paris 1932, col. 2167-2177. Mais sa présentation, par ordre alphabétique des auteurs, la rend très touffue et difficilement utilisable, si bien qu'il est nécessaire de se reporter pour y voir clair au manuel plus ancien d'AUGUSTE MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, Paris 1901, p. 178-179, et à celui de WILHELM WATTENBACH et WILHELM LEVISON, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter. Vorzeit und Karolinger*, Weimar 1952-

tenterons plutôt de mettre en ordre la littérature existante, de présenter un historique et un état de la question. Nous nous sommes reportée très souvent à des ouvrages déjà anciens, parce qu'ils ont réglé les questions de faits et les problèmes techniques de telle manière que les auteurs modernes n'ont guère de rectifications à apporter à leurs travaux, et parce qu'il est juste de rendre hommage à l'érudition minutieuse et géniale de la fin du XIX^e siècle, sur laquelle reposent la plupart de nos connaissances.

* * *

Le seul manuscrit qui nous conserve la chronique de Marius, aujourd'hui le numéro 16974 du British Museum, peut être daté du IX^e siècle ; sa forme, ses particularités de langue et de graphie ont été suffisamment décrites par W. Arndt pour qu'il soit superflu d'y revenir ¹. Il contient entre autres textes la copie la plus importante d'un *Chronicon imperiale* — c'est-à-dire daté d'après les années de règne des empereurs — qui va jusqu'à l'année 452

1957, p. 107 s. et n. 239, plus récent et sélectif. Parmi les éditions, dont la première est celle d'André Du Chesne, *Historiae Francorum Scriptores coetanei*, t. I, Paris 1636, p. 210-216, établie d'après une copie de Heribert de Roswey communiquée à A. Du Chesne par Pierre-François Chifflet, les seules utilisables sont les deux plus récentes, établies d'après le ms. 16974 du British Museum : celle de WILHELM ARNDT, dans son étude intitulée *Bischof Marius von Aventicum. Sein Leben und seine Chronik*, Leipzig 1875, p. 28-40 ; et le texte seul : *Marii episcopi Aventicensis Chronicon*, Ed. : Wilhelm Arndt, Leipzig 1878 ; et surtout l'édition de Theodor Mommsen, dans les *Monumenta Germaniae historica* (cités : *MGH*), *Auctorum antiquissimorum* t. XI (*Chronica minora* II), Berlin 1894, p. 225-239. (L'édition de Jean Rickly : *Marii Aventicensis seu Lausannensis episcopi Chronicon...*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, t. XIII, Lausanne 1853, p. 19-56, est sans valeur.) Les études les plus importantes sont celles de GABRIEL MONOD, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, Paris 1872, p. 147-163 (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes* VIII), celle de W. ARNDT, déjà citée, et l'introduction de TH. MOMMSEN à son édition mentionnée plus haut ; le chapitre de MARIUS BESSON, dans ses *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^e siècle*, Fribourg et Paris 1906, p. 176-209, reprend tous les travaux antérieurs de cet auteur sur Marius, qui sont eux-mêmes fortement tributaires des études de W. Arndt et de Th. Mommsen ; sa principale nouveauté réside dans une analyse approfondie de l'épithaphe versifiée de Marius, analyse qui conclut à l'attribution de cette épithaphe au poète Venance Fortunat, contemporain de Marius. Quant à l'article cité de Henri Leclercq, il est fort long, mais n'apporte que peu de choses nouvelles au dossier.

¹ W. ARNDT, *Bischof Marius...*, p. 18-25. Fac-similé dans WILHELM ARNDT, *Schrifttafeln zum Gebrauch bei Vorlesungen und zum Selbstunterricht*, Berlin 1874, pl. XVI.

et qu'on a longtemps, à tort, attribué à Prosper d'Aquitaine ¹. Le *Chronicon imperiale* est suivi sans transition d'un fragment de l'*Epitoma chronicon* de Prosper de 453 à 455, où les années sont données par les noms des consuls ². La chronique de Marius, qui va de 455 à 581, est enchaînée à ce fragment par les mots *usque hic Prosper ; quae secuntur Marius adjecit* ; le manuscrit porte en marge, de la même main : *alias Maurius* ; l'explicit est libellé : *usque hic Marius aepiscopus*. Nous ne mentionnons que pour mémoire la continuation de notre texte jusqu'en 624, appelée autrefois « Appendice de Marius », parce qu'elle ne figure que dans ce manuscrit : il s'agit en réalité d'un remaniement, avec une continuation, d'un passage de la chronique universelle d'Isidore ³.

Les érudits ont identifié cet « évêque Marius » avec Marius, évêque d'Avenches ou de Lausanne. Ce personnage nous est connu par sa souscription au concile de Mâcon en 585 ⁴, par des annales inscrites au cours du X^e siècle par un Lausannois en marge d'un manuscrit de l'abbaye de Flavigny ⁵, et par la chronique épiscopale compilée en 1235 par Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, et contenue dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* ⁶. Ces témoignages ont été repris sans critique dans la chronique de Stumpf, parue en 1548 ⁷, dans l'introduction de P.-F. Chifflet à l'*editio princeps* de la chronique ⁸, dans le *Gallia christiana* des frères de Sainte-

¹ Edité par Th. Mommsen sous le titre *Chronica gallica A. CCCCLII*, dans *MGH, Auct. ant.* t. IX (*Chronica minora I*), Berlin 1892, p. 631 et 646-662. Cf. OSWALD HOLDER-EGGER, *Untersuchungen über einige annalistische Quellen zur Geschichte des fünften und sechsten Jahrhunderts*, in *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. I, 1876, p. 91 s.

² Edité par Th. Mommsen dans *MGH, Auct. ant.* t. IX, p. 482-485 (ms. D).

³ Edité par Th. Mommsen, *ibid.*, t. XI, p. 489-490. Cf. W. WATTENBACH et W. LEVISON, *op. cit.*, p. 112-113.

⁴ *MGH, Legum sectio III : Conciliorum t. I : Concilia aevi Merovingici*, Ed. : F. Maassen, Hanovre 1893, p. 172, ligne 31.

⁵ *Annales Flaviniacenses — Annales Lausannenses*, Ed. : Philippe Jaffé, in *Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der königlich-sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III, 1861, p. 684-689.

⁶ *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Ed. : Charles Roth, t. I, Lausanne 1948, p. 22-25, n° 16 d (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série, III.)

⁷ JOHANN STUMPF, *Gemeiner loblicher Eydgnoschafft Stetten, Landen und Vælckeren Chronick wirdiger thaaten beschreybung...*, Zurich 1548, 2^e partie, f^{os} 269 v^o-270.

⁸ *Historiae Francorum Scriptores...*, éd. cit., p. 210.

Marthe¹, et dans les travaux postérieurs relatifs à l'Eglise de Lausanne. Le premier historien qui se soit avisé que Marius — mort la même année que le roi Gontran, c'est-à-dire en 592 ou 593 — ne pouvait être décédé en 602 comme l'affirmait le Cartulaire, est Beat-Fidel-Anton von Zurlauben², qui a cependant renoncé à résoudre les autres problèmes chronologiques qui se posaient à propos de Marius. La lumière a été faite par le P. M. Schmitt³, dont G. Monod, W. Arndt, Th. Mommsen et M. Besson ont repris les conclusions sans beaucoup de changements. Seul M. P.-E. Martin renouvelle la connaissance des témoignages relatifs à Marius en critiquant le passage du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* qui nous conserve un faux diplôme de donation en faveur du couvent de Saint-Seine attribué au roi Gontran⁴.

Les conclusions de ces savants sont assez claires pour rendre inutiles de nouvelles gloses sur les textes. Nous nous bornerons donc à résumer ici les données biographiques relatives à Marius telles qu'elles sont désormais établies.

Né aux environs de 530 dans la région d'Autun, Marius fut consacré évêque d'Avenches en mai 574, assista au concile de Mâcon de 585, procéda le 24 juin 587 à la dédicace de l'église Notre-Dame de Payerne. Il donna à l'Eglise de Lausanne des terres allodiales qu'il possédait à Marsannay-La Côte (non loin de Dijon) et dans la région de Payerne, Corcelles et Dompierre. On lui attribue avec quelque vraisemblance, mais sans preuve, le transfert du siège épiscopal d'Avenches à Lausanne⁵. Il mourut en 592 ou 593, la même année que le roi Gontran⁶ et fut enterré

¹ LOUIS ET SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE, *Gallia christiana...*, t. II, Paris 1656, f^o 627 v^o.

² *Mémoire sur Marius, Evêque d'Avenches, auteur de la plus ancienne chronique de France*, lu en mai 1764 ; compte rendu in *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres...*, t. XXXIV, 1770, 1^{re} partie, p. 138-147.

³ MARTIN SCHMITT, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, Ed. : Jean Gremaud, t. I, Fribourg 1858, p. 184-186. Ces mémoires, publiés à titre posthume (M. Schmitt est mort en 1851), sont probablement antérieurs à l'article de JEAN-JOSEPH DEY, *Saint Marius, évêque d'Avenches et ensuite de Lausanne*, in *Mémorial de Fribourg*, t. I, 1854, p. 49-55, qui arrive au même résultat.

⁴ PAUL-EDMOND MARTIN, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne, 534-715*, Genève et Paris 1910, p. 163-172.

⁵ M. BESSON, *op. cit.*, p. 145.

⁶ On s'en tient aujourd'hui pour la mort de Gontran à la date du 28 mars 592, établie par BRUNO KRUSCH, *Chronologica regum Francorum stirpis Merovingicae*, dans *MGH, Scriptorum rerum Merovingicarum* t. VII, Hanovre et Leipzig 1920, p. 488 et 512-516.

à Lausanne, dans l'église Saint-Thyrse, qui porta plus tard son nom.

Une épitaphe, ou un simple éloge funèbre versifié — le mot *epitaphium* qui l'introduit ne suffit pas à prouver qu'elle ait été gravée — en distiques élégiaques, conservée par le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, célèbre ses vertus de pasteur, la noblesse de ses origines, l'humilité de l'évêque qui n'hésitait pas à mettre la main à la pâte pour fabriquer des vases sacrés et pour cultiver la terre, la bonté, la charité et la piété du prêtre adonné au jeûne et à la prière¹. Peut-être a-t-on parfois pris trop au pied de la lettre une épitaphe qui, par sa nature même, ne pouvait être que laudative. Mais ce que l'on peut affirmer à coup sûr, c'est que Marius a laissé dans l'Eglise de Lausanne le souvenir d'un saint personnage.

Ceci dit, cet éloge funèbre et de manière générale la chronique du *Cartulaire* font plus de place aux donations, aux vertus morales, à l'habileté manuelle du prélat mérovingien qu'à des réalisations littéraires. Tout au plus mentionne-t-on des *studia* dans le vers suivant : *Pervigil in studiis Domini, exorando fidelis*. Mais le texte est si peu sûr qu'il est difficile de savoir ce que l'auteur de l'épitaphe a voulu dire ; si l'on s'en tient à la leçon du *Cartulaire* : *pervigil in studiis Domini*, l'hémistiche ne signifie probablement pas, comme l'a proposé M. Besson, que Marius passait ses veilles à l'étude des sciences divines², mais qu'il était constant dans l'amour qu'il portait au Seigneur ; si en revanche on adopte la conjecture *Dominum*, il faut alors rattacher ce mot à l'hémistiche qui suit : *Dominum exorando fidelis*, ce qui permettrait alors de donner à *studia* le sens d'« études ». Mais quoi qu'il en soit, Conon d'Estavayer, relativement bien renseigné sur l'évêque Marius, ne lui attribue aucune chronique, et il ne semble pas qu'une tradition prêtant à Marius la composition d'un texte historiographique se soit perpétuée dans l'Eglise de Lausanne. Il y a sur ce point une solution de continuité qui, à notre connaissance, n'a pas été relevée. Si l'on ajoute que la chronique de Marius ne contient aucune notice relative à l'évêché d'Avenches ou de Lausanne, et que la plupart des mentions originales qu'elle

¹ *Cartulaire du Chapitre...*, éd. cit., p. 24.

² M. BESSON, *op. cit.*, p. 203.

porte concernent la région de la haute vallée du Rhône ou du Valais actuel, c'est assez pour s'interroger sur la valeur d'une identification du Marius auteur de la chronique au Marius évêque d'Avenches.

Mais il en va de ces identifications de personnages comme de l'identification de deux chartes écrites de la même main : si à première vue elles semblent parentes, la comparaison poussée trop loin fait apparaître une foule de différences de détail, et les arbres cachant la forêt, on en arrive à faire deux écritures de ce qui n'était peut-être que deux textes écrits à époques différentes par la même personne.

De fait, on n'a jamais sérieusement mis en doute que l'évêque Marius d'Avenches fût l'auteur de la chronique. Il paraît difficile d'attribuer le texte à un moine d'Agaune, comme on a voulu le faire ¹, puisqu'il se termine par les mots *usque hic Marius aepiscopus*. Les arguments de M. Besson contre cette hypothèse de M. Reymond sont convaincants, en particulier celui du point de vue adopté par l'auteur de la chronique lorsqu'il narre la révolte des moines de Saint-Maurice en 565 : un moine d'Agaune aurait pris le parti des révoltés, et n'aurait pas employé les termes *iracundiae spiritu incitati* en parlant d'eux ². Il est également vrai, comme l'avait déjà relevé W. Arndt, qu'on ne connaît pas d'autre évêque portant le nom de Marius à l'époque du roi Gontran, ni surtout dans le royaume burgonde ³. En outre, le fait que Marius ne parle pas de son évêché ne constitue pas une difficulté. Son propos étant de continuer une chronique universelle, on peut penser qu'il se sera défendu de parler de ses propres affaires, insignifiantes au regard de celles de l'Empire romain. Quant à son abondance en ce qui concerne le Valais, elle est probablement déterminée par la quantité et le genre d'information dont il disposait : ce facteur influe souvent sur l'équilibre d'une œuvre historiographique.

On peut même se demander si au fond ce problème d'identification a beaucoup d'importance : sans doute, il est bon de savoir que Marius était bien placé pour donner des renseigne-

¹ MAXIME REYMOND, *Les fondations de saint Maire, évêque de Lausanne*, in *Revue historique vaudoise*, t. XII, 1904, p. 348.

² M. BESSON, *op. cit.*, p. 183-184.

³ W. ARNDT, *Bischof Marius...*, p. 27.

ments sûrs en ce qui concerne le royaume burgonde au VI^e siècle ; mais ou bien son témoignage reste isolé, et *testis unus, testis nullus*, ou bien il est doublé par d'autres textes et paraît moins précieux. Si l'on envisage la chronique dans son ensemble comme une œuvre littéraire — qu'elle est dans la perspective de l'époque mérovingienne — on s'expose à des mécomptes en voulant faire coïncider absolument l'auteur et le texte.

Si donc on peut accepter les conclusions de W. Arndt et de M. Besson, pour lesquels l'auteur de la chronique est bien l'évêque Marius d'Avenches, il faut cependant prendre conscience de l'hiatus qui existe entre le texte et les renseignements biographiques que nous possédons sur l'homme.

LE TEXTE

La chronique de Marius se présente sous la forme d'une série de fastes consulaires allant de 455 à 581, enrichis de diverses annales retraçant des faits politiques, militaires, météorologiques, des catastrophes naturelles, épidémies et autres événements propres à frapper les imaginations.

La recherche des sources amène à la constatation que les chroniques de l'époque, là où elles présentent des ressemblances avec les annales de Marius, ont des fastes passablement différents de ceux de notre évêque. On peut en conclure que les fastes consulaires de Marius n'ont pas été puisés systématiquement aux mêmes sources que ses annales. Et le caractère lâche de cette compilation ressort particulièrement de l'annale de 534, où Marius, après avoir donné un unique consul : *Paulino iun.*, commence sa notice par les mots *his consulibus*, qu'il tire sans doute d'une source qui donnait pour cette même année deux consuls : *Justiniano Augusto IIII et Paulino*.

Il convient donc d'examiner séparément les fastes, c'est-à-dire le cadre chronologique, d'une part, et le récit des événements qui le remplit, d'autre part.

Les fastes consulaires

Le caractère et la provenance hétéroclites des fastes consulaires de Marius ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Nous ne pouvons songer à donner ici une étude originale de la partie

chronologique du texte. Nous nous bornerons donc à résumer ici les dernières considérations émises sur ces listes de consuls ; les plus anciennes, celles de B. de Rossi, de C. Binding et de G. Kaufmann, ont été réexposées par W. Arndt au début de son appendice intitulé : *Die Consulreihe des Marius*¹. Tous ces auteurs relèvent, non sans embarras, que les fastes consulaires de Marius ne suivent aucune ligne de composition uniforme. Non seulement ils ne s'identifient absolument à aucune liste connue, mais encore ils ne peuvent se rattacher dans leur entier ni aux fastes officiels de la partie occidentale de l'Empire, ni à ceux de l'Orient. Sur ce point l'analyse quelque peu laborieuse de W. Arndt n'a guère apporté de lumière, car l'auteur a volontairement omis de faire suivre son examen minutieux d'une conclusion qui tentât d'embrasser l'ensemble de la chronique. Cette analyse est devenue presque inutile aujourd'hui, puisque nous disposons des excellentes listes de consuls établies par W. Liebenam et A. Degrassi².

Th. Mommsen, dans son introduction déjà citée à la chronique de Marius, résume bien les observations faites par W. Arndt : les fastes consulaires utilisés par Marius proviennent dans leur ensemble de la partie occidentale de l'Empire romain : ils citent en effet presque toujours le consul d'Occident avant son collègue d'Orient, ou même omettent ce dernier. De plus, ce n'est pas s'avancer trop que de remarquer, à la suite de Th. Mommsen, de nombreuses ressemblances entre les indications chronologiques de Marius et les fastes consulaires d'Italie ; or, comme nous le verrons, Marius semble bien avoir utilisé ces fastes consulaires d'Italie également pour la composition de ses annales, c'est-à-dire pour le récit des faits eux-mêmes qui se trouvent narrés dans son ouvrage³.

Mais les exceptions à cette règle sont si nombreuses que les érudits en ont été passablement déroutés : par endroits, en effet, Marius, ou la liste de consuls qu'il a utilisée, change de point

¹ W. ARNDT, *Bischof Marius...*, p. 41-42.

² W. LIEBENAM, *Fasti consulares imperii romani von 30 v. Chr. bis 565 n. Chr. mit Kaiserliste und Anhang*, Bonn 1911. ATTILIO DEGRASSI, *I fasti consolari dell'Impero romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Rome 1952. On consultera également avec profit VENANCE GRUMEL, *La chronologie*, Paris 1958, p. 346-354 (*Traité d'études byzantines*, publié par Paul Lemerle, I).

³ Cf. *infra*, p. 27 s.

de vue et donne des consuls non proclamés en Occident, ou cite le consul d'Orient avant celui d'Occident. Ces variations ne correspondent pas aux changements de sources décelables dans les annales qui accompagnent les fastes. Cette contamination de fastes occidentaux par une série de fastes composés dans la partie orientale de l'Empire, est probablement aussi à l'origine de l'introduction, à partir de l'année 522-523, des indictions dans le système chronologique de Marius. Les critères qui ont présidé à ce mélange restent indéterminés.

A partir de 566, le comput de Marius offre de sérieuses difficultés, pour toutes sortes de raisons : l'indiction commençant le 1^{er} septembre et l'année consulaire le 1^{er} janvier, Marius, en combinant les deux systèmes de datation, crée en apparence des années de seize mois qui se chevauchent les unes les autres. Par ailleurs Marius, dès l'année 567, passe du style ancien, où la première année numérotée est celle qui suit l'année du consulat, au style nouveau, où la première année numérotée est celle même du consulat. Par exemple, au lieu d'écrire pour l'année 576 *An. IX p.c. Iustini iun. Aug.*, qui est la formulation du style ancien, il donne *An. X cons. Iustini iun. Aug.*, dans le style nouveau. Enfin Marius commet l'erreur de désigner l'année 566 par une vingt-cinquième année postconsulaire de Basile au lieu de la donner comme la 1^{re} année du consulat de Justin II, en sorte que l'*An. I cons. Iustini Aug. iun.* correspond à l'année 567 au lieu de 566. Cette faute est compensée par une autre, comme l'a fait observer E. Stein, de telle sorte que pratiquement Marius se trouve appliquer le style ancien de 567 à 575, tout en formulant ses dates comme celles du style nouveau, et que de 575 à 580 il applique et formule le style nouveau¹.

Nous n'avons pas cru devoir résoudre ces difficultés comme Th. Mommsen ou E. Stein, bien que nous nous servions de leurs remarques. C'est probablement en voulant transposer les données chronologiques de Marius dans les années de l'ère chrétienne, comme l'ont fait W. Arndt et Th. Mommsen dans leurs éditions, qu'on a mal rendu compte de la démarche de l'auteur de la chronique. Ce dernier ne connaissait peut-être même pas la compu-

¹ ERNEST STEIN, *Post-consulat et Αὐτοκρατορία*, dans *Mélanges Bidez*, t. II, Bruxelles 1934, p. 878 s. (*Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales II*).

tation inventée par Denys le Petit durant la première moitié du VI^e siècle, tendant à fixer la date de la naissance du Christ par rapport à celle de la fondation de Rome. Quant aux fastes consulaires, ils ne devaient pas lui être d'un usage fréquent : nous en voulons pour preuve les incohérences et les fautes de son système. En revanche la computation par indictions, sans être aussi répandue à l'époque de Marius et en Occident que le calcul des années d'après le règne des rois francs, lui était beaucoup plus familière. Si l'on contrôle les dates de Marius, on constate en effet qu'elles correspondent à l'année indictionnelle et non à l'année consulaire, et c'est, en tout cas pour les cinquante dernières années de la chronique, les indictions et non les fastes consulaires qu'il faut prendre en considération pour l'interprétation des dates. Ainsi l'*An. X cons. Justini iun. Aug. Ind. VIII* devrait être résolue non pas, d'après le consul, comme une année 576, mais, d'après l'indiction, comme une année allant du 1^{er} septembre 575 au 31 août 576. Car la mort de Sigebert (entre le 28 novembre et le 8 décembre 575) n'est pas de la dixième année du consulat de Justin II (576), mais bien de la neuvième indiction.

Quel est alors le rôle des fastes consulaires dans cette partie de la chronique ? Des auteurs sérieux ont attribué à l'utilisation de cette forme chronologique surannée et manifestement peu familière à Marius une valeur idéologique, disant qu'il marquait par là son attachement à la notion d'Empire romain ou de *res publica*¹. Nous pensons plutôt que Marius, continuateur d'une chronique ayant pour cadre des fastes consulaires, n'a pas voulu rompre avec le système adopté par Prosper, et s'est proposé de conserver à son œuvre, au moins en apparence, une certaine uniformité : le souci est d'ordre formel plutôt qu'idéologique.

Les annales

Les fastes constituent donc le cadre chronologique de l'œuvre de Marius. Ce cadre est rempli, très parcimonieusement, de brèves annales sur l'origine et la composition desquelles on a émis nombre d'hypothèses. La certitude est loin d'être faite : car si

¹ Ainsi W. WATTENBACH et W. LEVISON, *op. cit.*, p. 107, GEORG VON WYSS, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, Zurich 1895, p. 19, et H. LECLERCQ, *op. cit.*, col. 2169.

l'on a retrouvé plusieurs textes parallèles, en revanche aucune source à proprement parler n'est conservée. Nous ne donnerons ici que les principales étapes de la recherche.

En 1868, C. Binding, dans un appendice traitant des sources de Marius ¹, fait remonter les annales de ce dernier qui concernent l'Italie et particulièrement le royaume ostrogoth de Ravenne de 455 à 493, à des annales composées dans les milieux officiels de Ravenne. Il ne fait en ceci que suivre les théories de Th. Mommsen ², de R. Pallmann ³ et de G. Waitz ⁴. Tous ces auteurs, et ceux qui viendront après eux, se fondent pour l'affirmer sur les ressemblances incontestables qui existent entre le texte de Marius et une série de fastes consulaires italiens appelée *Anonymus Cuspiniani*, du nom du savant allemand Jean Cuspinien (1473-1529), qui l'a recensée le premier ⁵. C. Binding détermine d'autre part, comme source supposée de Marius, une série d'annales burgondes perdues, pour les événements relatifs à la Bourgondie ; il affirme enfin que les passages de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours qui présentent quelque ressemblance avec certaines annales de Marius sont tirés non pas d'une source commune, mais du texte même de Marius.

G. Monod se livre à une longue analyse, découpant le texte de Marius en plusieurs morceaux ⁶. En ce qui concerne les annales ravennates, il ne se distance pas de ses prédécesseurs. Il fait remonter quelques notices, relatives à l'Empire d'Orient entre 532 et 552, à la chronique du comte Marcellin, chancelier de Justinien ⁷. Quant aux dernières annales concernant l'Italie à

¹ CARL BINDING, *Geschichte des burgundisch-romanischen Königreichs*, Leipzig 1868, p. 274-278.

² *Die Chronik des Cassiodorus Senator vom J. 519 n. Chr.*, Ed. : Theodor Mommsen, in *Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der königlich-sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III, 1861, p. 570.

³ REINHOLD PALLMANN, *Geschichte der Völkerwanderungen von der Gothenbekehrung bis zum Tode Alarichs*, t. II, Gotha 1863, p. 211.

⁴ GEORG WAITZ, *Die Ravennatischen Annalen als Hauptquelle für die Geschichte des Odovakar*, in *Nachrichten von der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften und der G.A. Universität zu Göttingen*, 1865, p. 81-114, dresse la liste des différents textes qui peuvent servir à reconstituer les annales de Ravenne ; en ce qui concerne Marius, voir p. 87.

⁵ Editée par Th. Mommsen sous la désignation de *Fasti Vindobonenses* dans ses *Consularia Italica* (MGH, Auct. ant. t. IX, p. 263-264, 274-339).

⁶ G. MONOD, *Etudes critiques...*, p. 156-163.

⁷ Editée par Th. Mommsen : *Marcellini v. c. comitis Chronicon ad a. DXVIII, continuatum ad a. DXXXIV, cum additamento ad a. DXLVIII*, dans MGH, Auct. ant. t. XI, p. 37-108.

partir de la mort de Baduila en 553, G. Monod renonce à résoudre le problème de leurs sources. Il rattache les passages concernant la royauté wisigothique à une chronique perdue, rédigée dans le Midi de la France. Enfin, comparant les annales de Marius relatives aux Burgondes et aux Francs avec les passages correspondants de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, il considère, contrairement à l'avis de C. Binding, comme très probable l'utilisation de cette dernière œuvre par Marius. Les notices concernant la Bourgogne qui n'ont pas de mention correspondante dans le livre de Grégoire de Tours sont attribuées à des annales de couvent, composées sans doute à Saint-Maurice d'Agaune. Telles sont les hypothèses de G. Monod, qui suppose beaucoup de sources écrites et fait peu de place aux observations ou aux souvenirs personnels de Marius.

W. Arndt s'est attaché à réfuter une partie de ces vues et donne une répartition des sources quelque peu différente¹. Il admet l'emploi d'annales ravennates jusqu'à la notice de 526, contaminées d'éléments provenant du royaume d'Arles jusqu'en 467². Les mentions relatives au royaume franc et à la Bourgondie sont attribuées à des annales « burgondo-franques » perdues, que Grégoire de Tours aurait également eues entre les mains : dès lors, plus de parenté directe entre les textes de Marius et de Grégoire de Tours ; ces annales, dont W. Arndt renonce à situer la rédaction à Agaune, allaient selon lui jusqu'en 555 ou 556, peut-être même jusqu'en 570 ou 571. Enfin les passages que G. Monod a fait dépendre de la chronique du comte Marcellin et de sa continuation sont attribués à un texte composé à la cour impériale de Milan ; à ce texte remonteraient également la chronique de Marcellin et sa continuation, l'utilisation de ces dernières par Marius paraissant exclue.

¹ D'abord dans un compte rendu critique de l'ouvrage de G. Monod, in *Historische Zeitschrift*, hrg. v. Heinrich von Sybel, t. XXVIII, 1872, p. 415-422. (G. Monod a par la suite admis la justesse des critiques de W. Arndt en ce qui concerne la prétendue utilisation de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours par Marius, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. VII, 1873, 2^e semestre, p. 255.) W. Arndt développe son point de vue dans son *Bischof Marius...*, p. 25-26.

² OSWALD HOLDER-EGGER, *Ueber die Weltchronik des sogenannten Severus Sulpitius und südgallische Annalen des fünften Jahrhunderts*, Göttingen 1875, p. 68-70, avait déjà fait la même remarque.

Th. Mommsen réduit les sources de Marius à deux textes perdus¹. Le premier serait une grande chronique italienne en fastes consulaires, composée à Ravenne en partie seulement, à laquelle remonteraient également les textes avec lesquels l'ouvrage de Marius présente les plus grandes ressemblances : l'*Anonymus Cuspiniani* et la chronique du comte Marcellin. Les seules différences que l'on peut relever, le nom de *Baduilus* que donne Marius pour la forme vulgaire *Totila* de Marcellin à l'année 547, et l'allusion aux Burgondes contenue dans l'annale de Marius sur la prise de Milan en 538 — Marcellin ne parle que des Goths — proviendraient d'une information ou de souvenirs personnels de Marius.

La seconde source de Marius est, selon Th. Mommsen, un texte annalistique composé en Gaule, qu'auraient également utilisé le « compilateur de 511 »² et Grégoire de Tours. On explique de cette manière les analogies entre cette chronique de 511 et celle de Marius, en particulier aux notices de 460, 463, 467, et les fameuses ressemblances entre le texte de l'évêque d'Avenches et celui de Grégoire de Tours. Quant aux annales de Marius relatives au royaume burgonde, Th. Mommsen ne pense pas qu'elles proviennent d'une chronique distincte : il les attribue soit à des souvenirs personnels de Marius, soit au texte originaire de Gaule que Marius, Grégoire de Tours et, avant eux, le compilateur de 511 ont eu entre les mains.

La solution de Th. Mommsen est moins nuancée que celles de ses prédécesseurs, mais elle nous paraît plus conforme à la vraisemblance : on peut douter qu'un évêque burgonde du VI^e siècle ait pu disposer d'une importante bibliothèque. Par ailleurs, si Marius avait vraiment eu entre les mains toute la gamme de chroniques que G. Monod et W. Arndt lui prêtaient, on peut se demander pourquoi il n'en a pas tiré plus de détails. Et c'est vouloir sans raison faire de Marius un esprit livresque que de supposer avec ces deux auteurs qu'il a eu sous les yeux

¹ *MGH, Auct. ant.* t. XI, p. 229-230. Cf. aussi l'introduction de Th. Mommsen à son édition des *Consularia Italica*, *ibid.*, t. IX, p. 251 s.

² On désigne ainsi l'auteur d'une chronique anonyme, composée dans le sud de la France et qui va d'Adam à l'an 511, éditée par Th. Mommsen en même temps que la chronique impériale de 452, dans *MGH, Auct. ant.* t. IX, p. 632-666.

des annales burgondes écrites, précisément pour une période où il était bien placé pour avoir une information directe des faits qu'il raconte.

ORIGINALITÉ DE LA CHRONIQUE

Comme les textes utilisés par Marius ne nous sont conservés que par des compilations parallèles et sans relation directe avec sa chronique, il est impossible d'apprécier ce que le travail de l'évêque d'Avenches a d'original et de nouveau par rapport à ses sources. Certes, si l'on compare l'ouvrage de Marius avec ses parallèles tels que l'*Anonymus Cuspiniani*, ou tels que certains passages de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, où la mise en œuvre d'un texte annalistique transparait clairement¹, on est frappé par l'extrême brièveté de Marius, brièveté qui confine à la sécheresse : aucun détail pittoresque, aucun jugement personnel, aucune recherche d'ordre littéraire ou stylistique, mais des faits bruts, un « style dur et laconique »². On ne peut affirmer cependant que cette maigreur n'existait pas déjà dans ses sources, et que ces dernières n'ont pas été reprises intégralement dans la chronique de notre évêque.

La seule comparaison possible et qui s'impose n'a pourtant pas été faite à notre connaissance : c'est la comparaison avec la chronique universelle que Marius continue, qu'il a certainement eue entre les mains, et qui nous est conservée. On peut se demander en effet si le souci de se conformer au caractère de l'ouvrage qu'il avait pris pour point de départ n'a pas inspiré à Marius certaines particularités de sa chronique. Ou, en d'autres termes, dans quelle mesure le continuateur du texte en question est-il son imitateur ?

Il faut rappeler ici que la chronique universelle qui précède celle de Marius se compose de trois ou quatre textes d'auteurs différents : la chronique d'Eusèbe, dans la traduction et avec la continuation de saint Jérôme jusqu'en 375, le *Chronicon imperiale*

¹ Voir par exemple *Gregorii episcopi Turonensis libri Historiarum X*, 2^e éd. par B. Krusch et W. Levison, dans *MGH, Scriptorum rerum merovingicarum* t. I, pars I, Hanovre 1951, p. 100 : fondation de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et avènement de Sigismond ; p. 141 : guerre contre les Saxons de 555. Une comparaison avec l'ensemble de l'*Historia Francorum*, qui est écrite en forme de récit suivi, n'aurait évidemment aucun sens dans ce cas.

² J.-J. DEY, *op. cit.*, p. 51.

soit « chronique de 452 », qui va de 375 à 452, et l'*Epitoma chronicon* de Prosper de 453 à 455. Marius n'a peut-être pas eu conscience que le texte qu'il continuait était aussi hétérogène, mais les différences d'esprit et de style de ces rédactions sautent aux yeux.

Comme nous l'avons dit, Marius a repris du fragment de Prosper qui se situe immédiatement avant son texte le mode de datation par fastes consulaires ; il nous a semblé qu'en poursuivant cette forme chronologique jusqu'à la fin de sa chronique, Marius répondait à un souci d'unité. Mais la ressemblance entre les deux auteurs s'arrête là. L'*Epitoma chronicon* se présente certes sous forme d'annales, mais d'annales fort longues, qui constituent, surtout à la fin, de véritables récits, avec des relations de causalité entre les faits et des jugements sur les personnages. Prosper s'exprime par des phrases périodiques, comportant de nombreuses subordonnées. Marius est plus sobre — nous ne comparerons pas ici les qualités de correction dans l'expression de nos deux auteurs ; elles ne tiennent pas à la volonté ou au refus d'imiter, mais à l'évolution de la langue et aux différences d'éducation de Prosper et de Marius — on ne trouve chez lui que la mention des faits, sans recherche des causes, sans jugement ni opinion personnelle. Il est, pourrait-on dire, un annaliste pur. Ses phrases sont le plus souvent des propositions simples. Ce trait est-il propre à Marius ou à ses sources ? On ne saurait le dire. Mais on observe du moins que sur ce point Marius n'a pas cherché à imiter Prosper.

Son écriture est apparemment plus proche, par sa brièveté, de celle de la chronique de 452, qui précède le fragment de Prosper. Mais les caractères des deux textes sont en réalité très différents. On ne rencontre jamais chez Marius d'annales telles que : [*Arcadius et Honorius an. VIII*] *Augustinus plurima libris innumerabilibus disserit*, qui situe à une année précise une action prolongée sur plusieurs, ou : [*Arcadius et Honorius an. XXVIII*] *Honoratus, Minervius, Castor, Iovianus singulorum monasteriorum patres in Galliis florent*, qui exprime un état de choses plutôt qu'un fait. Marius ne donne que des faits. Sa présentation est objective, tandis que le chroniqueur de 452 montre très nettement de quel côté il est, emploie beaucoup de qualificatifs élogieux et de termes péjoratifs. La forme diffère aussi : dans la

chronique de 452, comme d'ailleurs dans celle de saint Jérôme, la plus grande partie des annales sont rédigées au présent. Marius en revanche, comme Prosper, emploie de préférence le parfait. Enfin le chroniqueur de 452 et son prédécesseur saint Jérôme ont une habitude syntaxique qui provient du fait que leurs annales sont des notices écrites en marge de tables chronologiques : ils suppriment l'auxiliaire *esse* dans les constructions passées passives et déponentes ; ainsi *Aquitania Gothis tradita*, ou *Valentinianus Romae imperator factus*. On n'observe pas cette habitude chez Marius, qui offre un texte composé et des phrases complètes.

On le voit, la comparaison avec les ouvrages qui précèdent ses annales permet de caractériser, même négativement, le style de Marius. Des différences aussi profondes font de sa chronique une œuvre personnelle plus qu'une simple continuation : tout en se plaçant à la suite du *Chronicon imperiale* et du texte de Prosper, et tout en se servant du même cadre chronologique que ce dernier, elle prend largement ses distances par rapport à son point de départ, dans l'écriture et dans la manière de présenter les faits.

INTÉRÊT DE LA CHRONIQUE

La chronique de l'évêque Marius semble être restée inconnue des auteurs du moyen âge. Certes, on a observé que deux passages de la chronique de Bède le Vénérable intitulée *De sex hujus mundi aetatibus* présentaient quelque ressemblance avec deux ou trois annales de Marius¹. Mais comme il ne s'agit pas de parties originales du texte de notre évêque, ces rapprochements ne prouvent rien, car Bède pourrait s'être servi des mêmes sources que Marius². Et même s'il a eu les annales de Marius entre les mains, Bède est bien le seul auteur médiéval qui les utilise. Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle qu'elles seront redécouvertes par les érudits H. de Roswey et P.-F. Chifflet.

¹ *Bedae Chronica maiora...*, Ed. : Th. Mommsen, dans *MGH, Auct. ant.* t. XIII (Chronica minora III), Berlin 1898, p. 227 et 307 n° 512, 308 n° 527, et annales de Marius de 525, 526 et 569.

² LUDWIG SCHMITT, *Ravennatische Annalen bei Beda*, in *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. IX, 1884, p. 197-200, affirme même très nettement que Bède a utilisé non pas Marius ou le comte Marcellin, mais les sources de ceux-ci, les annales de Ravenne.

Les historiens modernes apprécient surtout chez Marius l'exactitude des faits et des dates. Si l'on interprète les données chronologiques de la deuxième partie du texte non d'après les années consulaires, mais d'après les années indictionnelles, comme nous le proposons à la suite de G. Monod, il ne reste qu'une erreur bien avérée : la mort du duc franc Buccelin, qui date en réalité de la fin de 553, et que Marius place en 555¹. Ainsi la chronique de Marius permet de contrôler les informations fournies par les textes parallèles tels que l'*Anonymus Cuspiniani*, la chronique du comte Marcellin, la « compilation de 511 » et l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours.

Marius donne en outre des détails originaux et valables sur la Bourgondie durant la seconde moitié du VI^e siècle. A cet égard, son texte a été exploité systématiquement et, nous semble-t-il, de manière définitive par M. P.-E. Martin dans un ouvrage qui date de 1910, mais qui n'est pas remplacé². La tradition annalistique et historiographique étant ce qu'elle est, il n'apparaît pas que la connaissance des faits puisse encore changer, sinon dans le détail.

La seule direction que nous puissions encore proposer dans la recherche sur la chronique de Marius est une étude d'ordre plus littéraire. Le texte se prête mal à ce genre d'investigations, et ceux qui les ont entreprises ont généralement négligé les problèmes techniques qui doivent aussi être abordés³. Une étude du style ne donne que des résultats négatifs, les annales étant trop peu nombreuses pour que des constantes puissent se dégager. Un philologue averti y parviendra peut-être. Mais on peut tenter de replacer Marius dans l'historiographie du premier moyen

¹ Nous ne voyons pas en revanche sur quoi G. MONOD, *Etudes critiques...*, p. 162-163, se fonde pour affirmer que le roi des Lombards Cleph mourut non pas, comme le dit Marius, en 574, mais en 575. Car si Alboin a été assassiné en mai ou juin 572, Cleph, qui lui succéda, ayant régné un an et demi, doit être mort à la fin de 573 ou au début de 574, cf. *Consularia Italica*, dans *MGH, Auct. ant. t. IX*, p. 336-338.

² P.-E. MARTIN, *op. cit.*, p. 122-145.

³ Ainsi PAUL ZUMTHOR, *Histoire littéraire de la France médiévale, VI^e-XIV^e siècle*, Paris 1954, p. 42, fait de Marius un évêque d'Avranches qui « maintient les fictions impériales », « interroge sur l'Orient byzantin des marchands syriens et grecs et compte les années d'après les règnes des Basileis ». Il est difficile de fausser mieux les perspectives.

âge ¹, en tenant compte de deux facteurs principaux : le propos de l'auteur, d'abord, qui est de continuer une chronique universelle, et qui explique l'usage de fastes consulaires ou les allusions à l'Empire romain d'Orient et à l'Afrique. En second lieu la quantité et la qualité de l'information dont dispose Marius, facteurs qui l'obligent pratiquement à limiter le champ embrassé par ses annales et déterminent un déplacement du centre de gravité de sa chronique : la mise en œuvre d'une grande chronique italienne fait qu'il accorde beaucoup d'importance à l'Italie ; et, vers la fin de son texte, les récits de plus en plus fréquents d'événements de l'histoire burgonde laissent supposer que Marius, réduit à ses observations personnelles, n'a gardé qu'avec peine une vue d'ensemble sur le monde romain. Ainsi la chronique de l'évêque Marius, dans ce qu'elle a semble-t-il de plus personnel, est bien à l'image de ce VI^e siècle, qui consacre de manière définitive la désintégration de l'Empire romain d'Occident.

CATHERINE SANTSCHI.

¹ L'ouvrage d'ANNA-DOROTHEE VON DEN BRINCKEN, *Studien zur lateinischen Weltchronistik bis in das Zeitalter Ottos von Freising*, Dusseldorf 1957, fournit sur ce sujet, particulièrement en ce qui concerne les chroniques universelles, un important matériel de comparaison.